



Bordeaux - Etudiants - Club

Doyen des Clubs universitaires Français

REGLEMENT INTERIEUR Section BEC VACANCES 6 - 17 ans

1 : MODALITES D'INSCRIPTION :

- ✓ Etre scolarisé en école primaire
- ✓ L'inscription aux **Mercredis** se fait sur l'année en cours, facturation sur +/- 36 mercredis en fonction du calendrier scolaire.
- ✓ L'inscription en plus dans une **Section** Sportive les mercredis après-midi nécessite le paiement de la licence auprès de la **section sportive concernée**.
- ✓ L'inscription aux **Vacances** se fait au plus tard 8 jours avant le début de chaque période (sous réserve de places disponibles).
- ✓ L'inscription aux séjours se fait au plus tard 15 jours avant le début de ceux-ci et nécessite le **paiement intégral** avant le départ (sous réserve des places disponibles)
- ✓ L'enfant devient membre de l'Association une fois **la cotisation de 15 euros** acquittée à l'ordre du « Bordeaux Etudiants Club ».
- ✓ La famille doit remplir et retourner signés les documents relatifs à l'inscription.
- ✓ Le numéro d'allocataire CAF de chaque enfant doit être renseigné obligatoirement lors de son inscription.
- ✓ Tout comportement à risque pour le bon déroulement des activités, manquement grave aux règles de vie et de sécurité, toute fausse déclaration et omission volontaire pourront conduire à une radiation définitive.



Bordeaux - Etudiants - Club

Doyen des Clubs universitaires Français

2 : CONDITIONS D'ACCUEIL DES ENFANTS A PARTIR DE 6 ANS LES MERCREDIS

AU BEC	DEMI - JOURNEE	JOURNEE
Arrivée	De 7H45 à 9H30 A 11H55 Ou de 13H15 à 13H45	De 7H45 à 9H30
Départ	de 16H30 à 18H30	de 16H30 à 18H30
ECOLE PAUL BERT (Centre Ville de Bordeaux)	-	08h00 à 08h35 17H50 à 18H30

3 : CONDITIONS D'ACCUEIL DES ENFANTS A PARTIR DE 6 ANS LES VACANCES

AU BEC	JOURNEE
Arrivée	De 8H00 à 9H45
Départ	de 16H30 à 18H30



Bordeaux - Etudiants - Club

Doyen des Clubs universitaires Français

2.1 : CONDITIONS D'ACCUEIL DES ENFANTS PENDANT LES VACANCES (6-12 ans)

Arrivée : Entre 8H00 et 9H30 - Départ à partir de 16H45 jusqu'à 18H30.

Pour des raisons de sécurité vous devez accompagner votre enfant **à l'accueil du Centre de loisirs**, afin de le confier à l'équipe d'animation qui enregistrera son arrivée, ainsi que vos recommandations éventuelles.

Dans le cas où votre enfant doit être pris en charge occasionnellement par une personne majeure autre que les responsables légaux (non spécifiée dans la fiche sanitaire, il est demandé une autorisation écrite et signée en ce sens).

Nous vous demandons de bien vouloir veiller à respecter scrupuleusement les horaires d'ouverture afin de ne pas obliger le personnel d'animation à prolonger son activité au-delà des limites fixées.

En cas de non respect répété des horaires, la direction se réserve le droit de **facturer un supplément** aux familles.

En cas d'état fébrile ou de maladie déclarée dans la journée, la direction du BEC VACANCES contactera les parents afin d'établir la conduite à suivre et à défaut prendra les décisions qui s'imposent.

La section se réserve le droit de ne pas autoriser (pour les fratries) les enfants de moins de 16 ans à venir récupérer leurs frères ou sœurs à l'accueil de loisirs.

Les enfants mineurs devront être signalés sur la fiche sanitaire de liaison.

En cas de constatation par l'équipe encadrant de la mise en péril de la sécurité morale ou physique résultant de l'attitude adoptée par le/la responsable chargé(e) de déposer et récupérer l'enfant, nous nous réservons le droit de prévenir les services compétents (urgences, police, gendarmerie, assistante sociale...).



Bordeaux - Etudiants - Club

Doyen des Clubs universitaires Français

3 : ASSURANCES :

L'association a souscrit une assurance responsabilité civile et matérielle mais décline toute responsabilité en cas de perte ou vol d'objets ou de vêtements, et les dommages subis par les enfants ne pourront être indemnisés que dans la mesure où la responsabilité de la structure sera engagée.

Il est donc rappelé aux parents et responsables légaux qu'au titre des dommages que peut causer l'enfant il est indispensable qu'il soit garanti dans le cadre d'un contrat d'assurance « responsabilité civile ».

4 : TARIFS ET REGLEMENTS :

Les tarifs sont valables pour l'année scolaire en cours et établis en fonction du quotient familial et du mode de fréquentation choisi.

En l'absence de justificatif nécessaire au calcul du quotient familial, le tarif fort sera appliqué.

- **Pour le règlement des mercredis** : Une **facture annuelle** est établie pour chaque famille et son **règlement doit être effectué avant le** début des vacances de la Toussaint de l'année d'inscription. Celui-ci peut se réaliser en plusieurs fois (10 fois maximum) en accord avec la direction concernant les dates de présentation des chèques (ou virements) établis. Pour les enfants inscrits également en Section Sportive (c'est-à-dire autre que l'Ecole multisports) l'après-midi le règlement de la licence vous sera demandé par la Section concernée.

Tout retard de règlement peut retarder l'accueil de l'enfant et le responsable de la structure se réserve le droit de ne pas prendre en charge l'enfant le temps de la régularisation.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'arrêt en cours d'année, sauf cas de force majeure et sur présentation de justificatif.

- **Pour le règlement des vacances** : Une **facture hebdomadaire** est établie pour chaque famille et son **règlement doit être effectué avant le début des vacances concernées**. Celui-ci peut se réaliser en plusieurs fois en accord avec la direction concernant les dates de présentation des chèques établis.



Bordeaux - Etudiants - Club

Doyen des Clubs universitaires Français

La direction facture en supplément les journées de sorties à partir de 5 €

- Aucun remboursement ne sera effectué sauf en cas de force majeure (maladie, décès familial, ou urgence vitale) sur présentation de justificatif.
- **Pour le règlement des séjours** : Une **facture globale** est établie à la famille et doit être payée dans **son intégralité avant le début du séjour**. Le **paiement** peut se faire jusqu'en **3 fois**.

Possibilité de paiement : Virements, espèces, chèques ou chèques vacances.

5 : RESERVATIONS ET INSCRIPTIONS:

- **Pour les mercredis**, l'inscription s'effectue au mois de juin afin d'anticiper la nouvelle année scolaire. Sous réserve de places disponibles les retardataires pourront s'inscrire début septembre. **Un enfant non inscrit au CAL (Ecole Multisports) ne sera pas pris en charge par l'équipe d'animation.**
- Il est obligatoire de remplir le dossier complet contenant la fiche sanitaire de liaison et la fiche d'inscription.
- Pour les enfants souhaitant s'inscrire au CAL (Ecole Multisports) **et en Section Sportive** le mercredi après-midi, il est nécessaire de faire également l'inscription auprès de la Section concernée afin de pouvoir obtenir la licence.
- **Pour les vacances** les familles devront au préalable inscrire leurs enfants. Quelques semaines avant le début des vacances seront mises en ligne les fiches « **inscription** » pour les 6-12 ans à télécharger depuis notre site internet www.becvacances.com

Si des modifications doivent être faites après le rendu du document, elles doivent être réalisées au **plus tard une semaine à l'avance**, sauf cas exceptionnel (maladie...).

Dans le sens contraire la facturation appliquée sera relative à la réservation initiale.



Bordeaux - Etudiants - Club

Doyen des Clubs universitaires Français

- **Pour les séjours**, les familles doivent d'abord remplir une fiche sanitaire de liaison ainsi qu'une fiche de renseignement (téléchargeables sur le site internet ou qui sont à disposition au siège social), les pré-réservations se font uniquement via le site internet. ***Aucune inscription ne sera validée sans le rendu de l'intégralité des documents et le paiement global.***

Pour vous inscrire :

@ : clsh@bec-bordeaux.fr (Pour les mercredis)

@ : vacances@bec-bordeaux.fr (Pour les Vacances à la journée et les séjours)

@ : coordination@bec-bordeaux.fr (Pour toutes autres demandes)